

SOMMAIRE

Rapport général

Etats financiers arrêtés au 31 mai 2015

- Bilan
- Etat de résultat
- Etat de flux de trésorerie
- Notes aux états financiers
 - Présentation de l'association
 - Principes et méthodes comptables
 - Notes sur le Bilan
 - Notes sur l'Etat de résultat

**Messieurs les membres de
l'Association de coordination pour
la riposte aux fléaux sanitaires
CCM Tunisie**

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément à la mission de commissariat aux comptes, qui nous a été confiée par votre Comité Directeur, nous avons audité les états financiers de l'**Association de coordination pour la riposte aux fléaux sanitaires CCM Tunisie** arrêtés au 31 mai 2015, présentés dans notre rapport.

Ces états financiers, qui présentent un total actif de 46 911 dinars, un total capitaux propres avant affectation de 31 070 dinars et un résultat bénéficiaire de 4 168 dinars, sont établis sous la responsabilité de votre comité directeur. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers basée sur notre audit.

Nous avons effectué un audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan national et international. L'application de ces standards nous a amené à planifier et à accomplir un audit pour obtenir une assurance raisonnable que vos états financiers ne contiennent pas d'erreurs significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et notes figurant aux états financiers. Il comprend également le contrôle des principes comptables utilisés, des estimations importantes faites par le comité directeur ainsi que l'évaluation globale de la présentation des états financiers.

Contrairement à la réglementation en vigueur la rémunération de l'assistante de direction n'a pas fait l'objet de versement de cotisation sociale et de retenue en tant que salarié de la société. Les cotisations non versés et la retenue non opérée s'élève à 28 375 dinars.

A notre avis, sous réserve du point présenté ci-dessus, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs de la situation financière de l'*Association* de coordination pour la riposte aux fléaux sanitaires CCM Tunisie au 31 mai 2015, des résultats de ses opérations et des flux de sa trésorerie pour l'exercice clos à cette date, en conformité avec le système comptable tunisien des entreprises.

En application des dispositions de décret n°2011-88 du 24 septembre 2011 portant l'organisation des associations, nous vous signalons que nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations communiquées dans le rapport sur les dépenses de financement arrêtés au 31 mai 2015, établis par le comité directeur.

P/ AWT AUDIT & CONSEIL

Commissaire aux comptes

Wassim TURKI

Expert-Comptable

Tunis, le 16 Avril 2017

L'Association de coordination pour la riposte aux fléaux sanitaires

CCM Tunisie

ETATS FINANCIERS

EXERCICE ARRETE AU 31 MAI 2015

Montants exprimés en Dinars Tunisiens

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014
Montants exprimés en Dinars Tunisiens

1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

En Tunisie, le Comité National de Coordination du programme du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ou CCM Tunisie a été mis en place en juillet 2004, afin de présenter une proposition au Fonds mondial pour l'appui à la mise en œuvre du plan stratégique national de lutte contre VIH/sida et les IST de 2006 à 2010.

Le mandat du CCM est de discuter, coordonner l'élaboration, approuver et soumettre une ou des propositions appropriées et viables au Fonds mondial et d'assurer le suivi et la supervision de la mise en œuvre des projets financés par le Fonds mondial.

L'association de coordination pour la riposte aux fléaux sanitaires CCM, est une association créée le 30/08/2012 pour un but non lucratif. L'activité principale de l'association est :

- L'élaboration des projets et des stratégies concernant la riposte aux fléaux sanitaires surtout concernant le sida, la tuberculose et le paludisme.
- La coordination entre les associations et le gouvernement pour élaborer les stratégies qui pourraient limiter ces fléaux sanitaires dans la société tunisienne.
- L'assistance et l'encadrement des associations tunisiennes œuvrant dans les domaines de sida, la tuberculose et le paludisme.
- Faire des activités, des campagnes de sensibilisation et des sessions de formation dans le cadre de la loi pour limiter la propagation de ces fléaux sanitaires.
- Relever les défis de la riposte au sida, à la tuberculose et au paludisme sur le plan national et régional et proposer des solutions en respectant les stratégies nationales dans ce cadre.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers sont préparés conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du Système Comptable des Entreprises, par application des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables de base telles que définies par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du Cadre Conceptuel Comptable.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs adoptés pour l'élaboration des états financiers de la société sont les suivants :

2.1 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations acquises, et nécessaires à l'exploitation, sont portés au bilan à leurs coûts d'acquisition. Le coût d'acquisition inclut le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et en général, tous les frais directement rattachés à l'acquisition.

L'amortissement est pratiqué linéairement selon les durées suivantes :

Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	3 ans

L'amortissement des immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata-temporis.

Les immobilisations dont la valeur ne dépasse pas les 200 DT sont amorties totalement au cours de leur premier exercice d'utilisation.

2.4 Opérations en monnaies étrangères :

Les transactions libellées en devises sont converties au cours du jour de l'opération.

A la date de clôture de l'exercice, les dettes et créances libellées en monnaies étrangères sont actualisées au cours de devise à la date de clôture.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles :

Cette rubrique présente la valeur du logiciel comptable acquis par l'association.

3.2 Immobilisations corporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/05/2015</u>	<u>31/05/2014</u>
Equipement du bureau	5 013	5 013
Matériel informatique	8 770	8 537
Appareil Téléphonique	500	-
Amortissement	(7 794)	(3 848)
	<u>6 489</u>	<u>9 702</u>

3.4 Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/05/2015</u>	<u>31/05/2014</u>
Attijari banque	36 346	34 768
Amen banque	1 429	-
	<u>37 775</u>	<u>34 768</u>

3.5 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/05/2015</u>	<u>31/05/2014</u>
Cabinet AWT	7 334	3 494
Mr.Anouar Moalla	497	994
Msi informatique	481	-
Ste sucre sale	130	-
Fournisseur service de nettoyage	87	-
Sonede	38	-
Mb design	-	2 275
Tuntel	-	978
Comm sky view	-	800
Topnet	-	490
Steg	-	198
Pr. Hanen Tiouri	-	140
Dr.Neila Chamem	-	140
Mme.Samia Zagnar	-	140
Mr.Issam Gritli	-	140
Snip la presse	-	99
	<u>8 567</u>	<u>9 888</u>

3.6 Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/05/2015</u>	<u>31/05/2014</u>
Etat retenue à la source 15%	2 982	3 429
Etat retenue à la source 1.5%	101	84
Etat retenue à la source 5%	24	-
	<u>3 107</u>	<u>3 513</u>

4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/05/2015</u>	<u>31/05/2014</u>
Virement reçu FM	191 318	136 868
Virement reçu ICI SANTE	13 200	-
Reliquat reçu de l'ONFP	-	35 785
	<u>204 518</u>	<u>172 653</u>

4.2 Autres charges d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/05/2015</u>	<u>31/05/2014</u>
Autres honoraires	90 145	85 486
Locations salles réunions	32 731	7 379
Locations	20 134	16 860
Transports	13 366	9 478
Honoraires facilitateurs et consultants	8 490	9 053
Nourriture, boissons réunions	7 349	6 057
Fournitures consommables	6 648	3 264
Honoraires commissaire aux comptes	3 840	3 494
Frais télécommunication et internet	3 484	2 580
Perdium supervisons	1 380	1 725
Honoraires formation	1 325	994
Frais de nettoyage	1 048	497
Honoraires informatiques	699	-
Entretien et réparation	657	-
Service publication dans les journaux	575	174
Services divers	560	-
Consommation électricité	558	381
Service impression	490	3 076
Frais d'emménagements	470	-
Consommation sonede	106	18
Frais postaux	75	132
	<u>194 130</u>	<u>150 648</u>



RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**L'ASSOCIATION DE COORDINATION POUR LA RIPOSTE
AUX FLEAUX SANITAIRES CCM TUNISIE
ETATS FINANCIERS**

EXERCICE CLOS AU 31 MAI 2015

AVRIL 2017